



MINISTÈRE DES SPORTS



DIRECTION DES SPORTS

Paris, le - 8 JAN. 2018

000022

Monsieur le Président,

Par arrêté du 19 décembre 2017, la Ministre des sports a validé le projet de performance fédéral (PPF) de la Fédération française de karaté et disciplines associées et je vous en félicite. Par cet acte juridique, elle approuve les orientations stratégiques de votre fédération pour les deux prochaines olympiades.

Ce document de référence doit rester un cadre vivant et adaptable aux évolutions que connaîtront les disciplines qui y figurent et, surtout, aux besoins des sportifs de haut niveau (SHN) qui sont au centre du dispositif.

Je souhaite par conséquent appeler plus particulièrement votre attention sur le fait que la mise en œuvre effective de votre PPF reste subordonnée au soutien financier qu'il conviendra de négocier auprès des différents acteurs nationaux et locaux. A cet égard, je vous alerte sur la nécessaire concertation avec les collectivités, garantes de la réussite du développement et de la pérennisation des structures accueillant les sportifs de haut niveau sur leurs territoires.

Je vous informe également que s'ouvre, à partir d'aujourd'hui, un travail de recensement et d'analyse des structures identifiées dans votre PPF comme contribuant à la performance, avec pour objectif leur identification dans l'un des deux programmes : programme d'accession ou programme d'excellence. Cette opération sera pilotée par la direction des sports, en lien avec les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au regard des cahiers des charges et de critères objectifs tels que la présence des publics cibles de SHN au sein de ces structures et des flux de sportifs vers les structures d'excellence.

A moyen terme, ce travail d'analyse des structures devra vous conduire à évaluer la pertinence de leur maintien dans les différents programmes.

Monsieur Francis DIDIER
Président de la Fédération française de karaté et disciplines associées
39 rue Barbès
92120 MONTROUGE

.../...

J'insiste sur le fait que cette démarche s'inscrit dans la volonté de mieux identifier les « foyers » de performance afin de cibler les moyens qui devront leur être affectés dans la perspective des Jeux de Paris 2024.

Dans ce contexte, je souhaite que toute modification substantielle du PPF (évolution des critères de mise en liste SHN ou de la cartographie des structures) soit présentée au Groupe Technique Permanent (GTP) puis soumis pour avis à la Commission du Sport de Haut Niveau (CSHN). S'agissant plus spécifiquement des ouvertures ou fermetures de structures, ces deux instances s'assureront que l'information et la concertation avec les partenaires locaux et territoriaux directement impactés par ces projets ont bien été menées préalablement.

Enfin, je vous rappelle que dans la continuité du rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports sur les aides personnalisées, une réflexion est actuellement en cours sur les améliorations à apporter à ce dispositif efficace mais trop peu lisible. La rubrique du PPF relative aux aides personnalisées pourrait par conséquent être amenée à évoluer en fonction des arbitrages ministériels qui seront rendus.

Je tiens encore une fois à vous féliciter pour le travail accompli et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des sports
Laurence LEFEVRE

Copie à la direction technique nationale